

REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Administrateur système DevOps

Niveau 6

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Administrateur système DevOps

Sigle du titre professionnel : ASD

Niveau: 6 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission (niv100)-

Code(s) ROME: M1802, M1801

Formacode: 31034, 31021, 31011, 30854, 30812

Date de l'arrêté : 27/10/2021

Date de parution au JO de l'arrêté : 05/11/2021

Date d'effet de l'arrêté : 01/12/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	3/34

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ASD

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve			
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Automatiser la création de serveurs à l'aide de scripts Automatiser le déploiement d'une infrastructure Sécuriser l'infrastructure Mettre l'infrastructure en production dans le cloud Préparer un environnement de test Gérer le stockage des données Gérer des containers Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme Définir et mettre en place des statistiques de services Exploiter une solution de supervision	00 h 45 min	En amont de la session, le candidat réalise un projet conformément à un cahier des charges et prépare un dossier de projet ainsi qu'un support de présentation de type diaporama. Lors de l'examen, il remet au jury le dossier de projet. Les détails relatifs à la structure et du contenu de ce dossier figurent cidessous dans la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». Le jury dispose de 15 minutes pour prendre connaissance du dossier de projet, pendant ce temps-là le candidat prépare sa présentation dans une autre salle. Le candidat présente ensuite son projet au jury à l'aide d'une présentation de type diaporama. La présentation dure 30 minutes.			
Autres modalités d'évaluation : Entretien technique	Automatiser le déploiement d'une infrastructure Sécuriser l'infrastructure Mettre l'infrastructure en production dans le cloud Préparer un environnement de test Gérer le stockage des données Gérer des containers Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme Définir et mettre en place des statistiques de services Exploiter une solution de supervision	00 h 30 min	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.			
 Questionnaire professionnel 	Echanger sur des réseaux professionnels éventuellement en anglais	00 h 30 min	Le candidat étudie un document technique rédigé en anglais et répond en anglais par écrit à une série de questions ouvertes.			
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet			
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	5/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 05 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

Le projet peut être réalisé en entreprise ou en centre de formation.

Lorsqu'il se réalise en entreprise, celle-ci fournit au candidat le cahier des charges du projet. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et d'évaluation que le projet répond aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences d'au moins une des activités types. Lorsqu'il est réalisé en centre de formation, le projet doit également comporter un cahier des charges conçu par le candidat et permettre la mise en œuvre des compétences d'au moins une des activités types.

Le projet couvre obligatoirement les compétences suivantes :

- Automatiser le déploiement d'une infrastructure
- Gérer des containers
- Exploiter une solution de supervision

Les compétences non couvertes par le projet présenté feront l'objet d'un questionnement lors de l'entretien technique.

Dans le cas où un seul projet ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences devant être couvertes obligatoirement, il peut présenter plusieurs projets. Dans ce cas, il veille à limiter le nombre de projets présentés et fournit des éléments de contexte correspondant à chacun des projets.

Le projet donne lieu à deux productions :

- un dossier de projet à remettre au jury ;
- un support de présentation de type diaporama.

Le dossier de projet respecte ce plan type :

- liste des compétences du référentiel qui sont couvertes par le projet ;
- cahier des charges ;
- spécifications techniques du projet, élaborées par le candidat, comprenant de préférence un schéma de l'infrastructure à déployer et/ou de l'application à mettre en production ;
- description de la démarche et des outils utilisés ainsi que des collaborations éventuelles avec les autres équipes ;
- réalisations du candidat comportant les scripts et les configurations les plus significatifs et en les argumentant;
- description d'une situation de travail ayant nécessité une recherche effectuée par le candidat durant le projet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	6/34

Le candidat présente son projet à l'aide d'un support de présentation de type diaporama réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas :

- présentation de l'entreprise et/ou du service ;
- contexte du projet (cahier des charges, contraintes, livrables attendus) ;
- présentation de l'infrastructure à déployer et/ou de l'application à mettre en production ;
- présentation d'un exemple significatif du travail réalisé par le candidat ;
- présentation d'un exemple de recherche effectuée;
- synthèse et conclusion (satisfactions et difficultés rencontrées).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	7/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

		D. Constation	Autro	es modalités d'év	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Automatiser le déploiement d'une infrastructure dans le c					
Automatiser la création de serveurs à l'aide de scripts	Le serveur est fonctionnel La configuration est conforme au cahier des charges Les documentations sont mises à jour	X			
Automatiser le déploiement d'une infrastructure	Les serveurs déployés sont fonctionnels L'architecture est conforme au cahier des charges Les scripts sont documentés	×	×		
Sécuriser l'infrastructure	Les mises à jour sont testées avant le déploiementLes accès aux serveurs sont sécurisés	×	×		
Mettre l'infrastructure en production dans le cloud	Les serveurs déployés sont fonctionnels Les serveurs sont accessibles par les utilisateurs finaux L'architecture déployée est documentée	X	X		
Déployer en continu une application					
Préparer un environnement de test	L'environnement de tests est conforme au cahier des charges Une version de test de l'application est produite Les tests sont effectués Les dysfonctionnements sont remontés aux développeurs	X	×		
Gérer le stockage des données	Les serveurs de données sont opérationnels Les droits d'accès sont conformes au cahier des charges Les données sont sauvegardées	X	X		
Gérer des containers	Les containers sont opérationnels Les containers sont connectés au réseau Les containers sont connectés au stockage distant Les containers sont mis à jour	×	X		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	8/34

			Autres modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	
Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme	L'environnement de pré-production est conforme à l'environnement de production Les dysfonctionnements sont remontés aux développeurs Les containers sont décrits sur la plateforme L'application ou sa mise à jour est disponible pour les utilisateurs	X	X			
Superviser les services déployés	•					
Définir et mettre en place des statistiques de services	Les indicateurs choisis sont pertinents Les indicateurs tiennent compte des SLA Les indicateurs sont exhaustifs	X	X			
Exploiter une solution de supervision	Les indicateurs définis sont pertinents Les alertes sont correctement interprétées Les échanges avec les développeurs sont réguliers	×	X			
Echanger sur des réseaux professionnels éventuellement en anglais	Les articles trouvés sont correctement interprétés Les articles publiés en français ou en anglais sont clairs et pertinents Les communautés professionnelles identifiées sont pertinentes			×		
Obligations règlementaires le cas échéant : sans objet.						

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	9/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème	Automatiser la création de serveurs à l'aide de scripts
	Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme
	Automatiser le déploiement d'une infrastructure
	Exploiter une solution de supervision
	Gérer des containers
	Gérer le stockage des données
	Mettre l'infrastructure en production dans le cloud
	Sécuriser l'infrastructure
Apprendre en continu	Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme
	Automatiser le déploiement d'une infrastructure
	Définir et mettre en place des statistiques de services
	Exploiter une solution de supervision
	Gérer des containers
	Gérer le stockage des données
	Mettre l'infrastructure en production dans le cloud
	Préparer un environnement de test
	Sécuriser l'infrastructure

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ASD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 35 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	10/34

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le questionnaire professionnel se déroule dans une salle surveillée sans accès à internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	11/34



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Administrateur système DevOps

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	13/34

CCP

Automatiser le déploiement d'une infrastructure dans le cloud

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Automatiser la création de serveurs à l'aide de scripts Automatiser le déploiement d'une infrastructure Sécuriser l'infrastructure Mettre l'infrastructure en production dans le cloud	00 h 30 min	En amont de la session, le candidat réalise un projet conformément à un cahier des charges et prépare un dossier de projet ainsi qu'un support de présentation de type diaporama. Lors de l'examen, il remet au jury le dossier de projet. Les détails relatifs à la structure et du contenu de ce dossier figurent ci-dessous dans la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». Le jury dispose de 10 minutes pour prendre connaissance du dossier de projet, pendant ce temps-là le candidat prépare sa présentation dans une autre salle. Le candidat présente ensuite son projet au jury à l'aide d'une présentation de type diaporama. La présentation dure 20 minutes.
Autres modalités d'évaluat	ion le cas échéant :		
Entretien technique	Automatiser la création de serveurs à l'aide de scripts Automatiser le déploiement d'une infrastructure Sécuriser l'infrastructure Mettre l'infrastructure en production dans le cloud	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.
 Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à part de production(s) 	ir Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	15/34

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le projet peut être réalisé en entreprise ou en centre de formation.

Lorsqu'il se réalise en entreprise, celle-ci fournit au candidat le cahier des charges du projet. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et d'évaluation que le projet répond aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences de l'activité «Automatiser le déploiement d'une infrastructure dans le cloud ».

Lorsqu'il est réalisé en centre de formation, le projet doit également comporter un cahier des charges conçu par le candidat et permettre la mise en œuvre des compétences d'au moins une des activités types.

Les compétences non couvertes par le projet présenté feront l'objet d'un questionnement lors de l'entretien technique.

Le projet donne lieu à deux productions :

- un dossier de projet à remettre au jury ;
- un support de présentation de type diaporama.

Le dossier de projet respecte ce plan type :

- liste des compétences du référentiel qui sont couvertes par le projet ;
- cahier des charges ;
- spécifications techniques du projet, élaborées par le candidat, comprenant de préférence un schéma de l'infrastructure à déployer;
- description de la démarche et des outils utilisés ainsi que des collaborations éventuelles avec les autres équipes :
- réalisations du candidat comportant les scripts et les configurations les plus significatifs et en les argumentant ;
- description d'une situation de travail ayant nécessité une recherche effectuée par le candidat durant le projet.

Le candidat présente son projet à l'aide d'un support de présentation de type diaporama réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas :

- présentation de l'entreprise et/ou du service ;
- contexte du projet (cahier des charges, contraintes, livrables attendus);
- présentation de l'infrastructure à déployer;
- présentation d'un exemple significatif du travail réalisé par le candidat ;
- présentation d'un exemple de recherche effectuée;
- synthèse et conclusion (satisfactions et difficultés rencontrées).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	16/34

Informations complémentaires concernant l'entretien technique : L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	17/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Automatiser le déploiement d'une infrastructure dans le cloud

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	18/34

CCP

Déployer en continu une application

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Préparer un environnement de test Gérer des containers Gérer le stockage des données Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme		En amont de la session, le candidat réalise un projet conformément à un cahier des charges et prépare un dossier de projet ainsi qu'un support de présentation de type diaporama. Lors de l'examen, il remet au jury le dossier de projet. Les détails relatifs à la structure et du contenu de ce dossier figurent ci-dessous dans la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». Le jury dispose de 10 minutes pour prendre connaissance du dossier de projet, pendant ce temps-là le candidat prépare sa présentation dans une autre salle. Le candidat présente ensuite son projet au jury à l'aide d'une présentation de type diaporama. La présentation dure 20 minutes.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
Entretien technique	Préparer un environnement de test Gérer des containers Gérer le stockage des données Automatiser la mise en production d'une application avec une plateforme	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	19/34

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le projet peut être réalisé en entreprise ou en centre de formation.

Lorsqu'il se réalise en entreprise, celle-ci fournit au candidat le cahier des charges du projet. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et d'évaluation que le projet répond aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences de l'activité "déployer en continu une application". Lorsqu'il est réalisé en centre de formation, le projet doit également comporter un cahier des charges conçu par le candidat et permettre la mise en œuvre des compétences de l'activité type.

Les compétences non couvertes par le projet présenté feront l'objet d'un questionnement plus approfondi lors de l'entretien technique.

Le projet donne lieu à deux productions :

- Un dossier de projet à remettre au jury
- Un support de présentation de type diaporama

Le dossier de projet respecte ce plan type :

- liste des compétences du référentiel qui sont couvertes par le projet ;
- cahier des charges;
- spécifications techniques du projet, élaborées par le candidat, comprenant de préférence un schéma de l'application à mettre en production;
- description de la démarche et des outils utilisés ainsi que des collaborations éventuelles avec les autres équipes ;
- réalisations du candidat comportant les scripts et les configurations les plus significatifs et en les argumentant ;
- description d'une situation de travail ayant nécessité une recherche effectuée par le candidat durant le projet.

Le candidat présente son projet à l'aide d'un support de présentation de type diaporama réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas :

- présentation de l'entreprise et/ou du service ;
- contexte du projet (cahier des charges, contraintes, livrables attendus) ;
- présentation de l'application à mettre en production ;
- présentation d'un exemple significatif du travail réalisé par le candidat ;
- présentation d'un exemple de recherche effectuée ;
- synthèse et conclusion (satisfactions et difficultés rencontrées).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	20/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	21/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Déployer en continu une application

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

Γ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Γ	ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	22/34

CCP

Superviser les services déployés

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Définir et mettre en place des statistiques de services Exploiter une solution de supervision	00 h 25 min	En amont de la session, le candidat a exploité une solution de supervision. Il prépare un dossier décrivant la solution mise en place ainsi qu'un support de présentation de type diaporama. Lors de l'examen, il remet au jury le dossier écrit. Les détails relatifs à la structure et du contenu de ce dossier figurent ci-dessous dans la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». Le jury dispose de 10 minutes pour prendre connaissance du dossier de projet, pendant ce temps-là le candidat prépare sa présentation dans une autre salle. Le candidat présente ensuite son projet au jury à l'aide d'une présentation de type diaporama. La présentation dure 15 minutes.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
Entretien technique	Définir et mettre en place des statistiques de services Exploiter une solution de supervision	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur les compétences non couvertes par la présentation à l'aide d'un guide de questionnement.
 Questionnaire professionnel 	Définir et mettre en place des statistiques de services Echanger sur des réseaux professionnels éventuellement en anglais	00 h 45 min	Le candidat étudie un document technique rédigé en anglais et répond en anglais par écrit à une série de questions ouvertes. Il répond ensuite à des questions ouvertes concernant la compétence "Définir et mettre en place des statistiques de services".
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet

ſ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	23/34

Modalités	Compétences évaluées		Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Lorsqu'il se réalise en centre de formation, le projet doit comporter des services réellement déployés, pour lesquels l'outil de supervision sera en mesure de remonter effectivement des alertes.

Il ne peut consister en la seule installation de la solution.

Le projet donne lieu à deux productions :

- Un dossier de projet à remettre au jury
- Un support de présentation de type diaporama

Le dossier de projet respecte ce plan type :

- spécifications techniques du projet, élaborées par le candidat, comprenant de préférence un schéma de l'infrastructure et/ou de l'application à surveiller ;
- description de la démarche et des outils utilisés ainsi que des collaborations éventuelles avec les autres équipes ;
- exemples d'indicateurs mis en place et d'alertes remontées.

Le candidat présente son projet à l'aide d'un support de présentation de type diaporama réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas :

- présentation de l'entreprise et/ou du service ;
- contexte du projet (cahier des charges, contraintes, livrables attendus) ;
- présentation de l'infrastructureet/ou de l'application à surveiller;
- présentation d'un exemple significatif du travail réalisé par le candidat.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	24/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Superviser les services déployés

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le questionnaire professionnel se déroule dans une salle surveillée sans accès à internet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	25/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Administrateur système DevOps

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Une salle équipée d'un système de vidéo-projection, d'une table et trois chaises.	Sans objet
Entretien technique	Une salle avec une table et trois chaises.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle avec un poste de travail pour chaque candidat, une imprimante et un accès à internet bloqué.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	27/34

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	11	Un poste de travail par candidat pour le questionnaire professionnel	1	Sans objet
	1	Un poste de travail avec un logiciel de présentation.	4	Un poste par jury. Un jury peut recevoir quatre candidats en une journée.
Équipements	1	Un écran ou vidéo-projecteur	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ASD	RE	TP-01414	01	05/11/2021	15/11/2021	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

